Danièle Letocha professeur retraitée de l'Université d'Ottawa (philosophie) 3785, rue Drolet Montréal H2W 2L1 dletocha@uottawa.ca

Université d'été du Mouvement national des Québécois Victoriaville, 25-26 septembre 2010

La laïcité française est-elle vraiment un contre-modèle?

Je traiterai une partie du contenu suivant:

Quel est le débat qui a cours au Québec sur cette question de la laïcité? La crise des accommodements raisonnables sur l'horizon de la Charte canadienne des droits et libertés qui est le premier chapitre de la Constitution canadienne de 1982 à laquelle le Québec ne s'est pas rallié. Cf. Micheline Milot, le Rapport Bouchard-Taylor, Pierre Joncas, Guy Rocher, Louis Balthazar, etc. : des avis divergents; l'écart marqué avec le Canada anglais.

- I. Quelles sont les formes de la laïcité en France depuis la Constitution de 1791? Le principe républicain et ses conséquences. Le primat du politique séparé de l'éthique et ses conditions modernes.
- II. Quelles sont les thèses anglo-saxonnes concernant ce qu'on appelle *Secularism* (puisqu'il n'y a pas de terme traduisant exactement Laïcité)? Le principe de tolérance: le primat de l'éthique et l'opposition *Liberal / Illiberal*.
- III. Le Québec pris entre ces deux discours: amnésie et hésitations entre le "Nous d'en haut" de la nation convergente et le "Nous d'en bas" du pluralisme démocratique (expression de Joseph-Yvon Thériault): deux grilles incommensurables fondées sur des conceptions non additives de la liberté.

Une tradition laïque française oubliée au Québec: Fleury Mesplet et Benjamin Franklin contre les seigneurs Sulpiciens au nom des Lumières; Louis-Joseph Papineau demandant la séparation des Église et de l'État dans les 92 Articles; l'Institut canadien et l'affaire Guibord; la presse d'opinion de Montréal en discussion sur les lois françaises de séparation des Églises et de l'État entre 1901 et 1905, la député laïque marxiste Fred Rose soutenu par *La Presse*; le Mouvement pour l'école laïque, etc. Les forces contraires et la doctrine Duplessis: l'affaire Roncarelli.

L'esprit du droit civil québécois est encore français et pourrait s'approprier le principe républicain de laïcité pour l'appliquer dans un Québec souverain et cohérent. Mais le malheur d'être colonisé est profond.